



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-210037

26 March /26 mars, 2021

Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION F5211-210037– Vessel and Crew to Support Fisheries and Oceans Canada – Spring 2021 Atlantic Zone Monitoring Program/ Navire et équipage pour appuyer le Programme de monitoring de la zone atlantique du ministère des Pêches et des Océans – printemps 2021

ADDENDUM #1 / ADDENDA N° 1

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#1) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 1 est émis.

Questions and Answers :

- Q1: In reviewing the RFP documents, we see that Canada is looking to commence operations with window to start between contract award and May 15th with contract ending by June 1st. Can you advise if there is any flexibility in the timeframe and if Canada is willing to consider amending the start window to June 1- June 15th to allow time for planning an and project specific related mobilization?
- A1: DFO does not have the flexibility to shift the start window to June 1-15th. This would put the survey outside of the biological sensitive window and the samples/data collected would not be comparable to any other year of the 23 year time series. Further, the spring plankton bloom will have long past, missing out on that whole process.

Questions et réponses :

- Q1 : En examinant les documents de la demande de propositions, nous constatons que le Canada cherche à commencer les activités quelque part entre la date d'attribution du contrat et le 15 mai, le contrat se terminant le 1^{er} juin. Pouvez-vous nous dire si l'échéancier est flexible et si le Canada serait prêt à envisager de modifier la période de début des activités pour qu'elle s'étende du 1^{er} au 15 juin afin que suffisamment de temps puisse être accordé à la planification et à la mobilisation liée au projet?
- R1 : Le MPO n'a pas la latitude nécessaire pour modifier la période de début des activités afin qu'elle s'étende du 1^{er} au 15 juin. Cela ferait en sorte que le relevé soit effectué en dehors de la fenêtre biologiquement sensible, et que les données ou les échantillons recueillis ne soient pas comparables à ceux des autres années de la série chronologique de 23 ans. En outre, la prolifération printanière du plancton serait terminée depuis longtemps, ce qui nous empêcherait de documenter l'ensemble de ce processus.